



Rachat maison familiale avec mon époux

Par **zouquette**, le 14/05/2013 à 22:33

Bonsoir,

Mon père est décédé en juillet 2012. Il possédait une maison en Bretagne que j'ai décidé de racheter. Je précise que j'ai 2 frères et une soeur. J'ai donc fait un crédit pour racheter les trois parts. Mon mari est emprunteur principal et moi co-emprunteur.

Le problème c'est que le notaire m'a annoncé que je serai la seule propriétaire puisque je rachète un bien familial, et je ne suis pas d'accord. J'aurais voulu que mon mari soit propriétaire avec moi car je tiens absolument qu'il puisse profiter de la maison qu'il va payer avec moi si dès fois je décédais avant lui.

En bref, je ne comprends pas pourquoi il ne peut pas être propriétaire avec moi puisqu'on fait le crédit à deux.

De plus, je ne voudrais pas qu'à mon décès il soit obligé de laisser la maison aux enfants qui sont les siens également.

Je remercie tout ceux qui pourront m'aider parce que vraiment cela m'attriste qu'il soit mis de côté de la sorte, je ne trouve pas cela normal.

Y a-t-il quelque chose que je puisse faire ?

Merci à vous

Par **youris**, le 14/05/2013 à 23:47

bsr,

il ne faut pas mélanger le titre de propriété et le financement pour l'acquérir.

si vous voulez que la maison vous appartienne à vous deux, il faut que le nom de votre mari apparaisse sur l'acte d'achat du bien donc que le bien soit acquis par la communauté et non pas par vous seule.

autre solution, faire un donation au dernier vivant avec la clause de reversion intégrale de l'usufruit.

ainsi vous décédez la première, votre mari aura l'usufruit de la maison jusqu'à son décès.

cdt

Attention Youris ! L'opération visée n ' est pas une acquisition , mais juridiquement un partage ==> art. 1408 du Code Civil